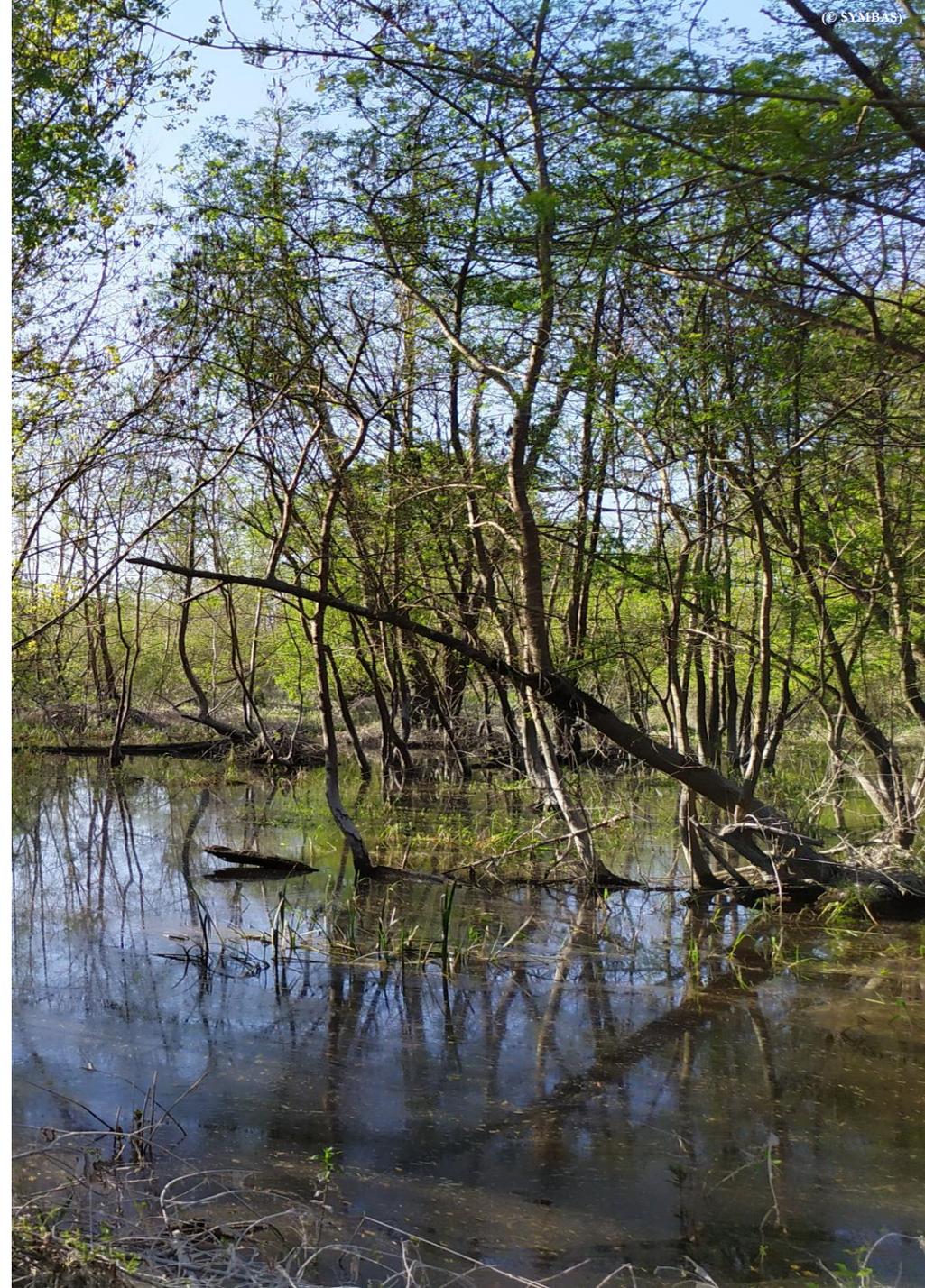


Site Natura 2000 – FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

COPIL – 09 janvier 2024
Saint-Germain-de-Lusignan



ORDRE DU JOUR :

- ❖ Les enjeux du réseau européen Natura 2000
- ❖ Les enjeux du site Natura 2000
« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
- ❖ Bilan de l'animation 2023
- ❖ Programme prévisionnel d'actions pour 2024
- ❖ Questions diverses





**LES ENJEUX DU RÉSEAU
EUROPÉEN NATURA 2000**

Natura 2000



- Un **réseau européen** de sites naturels, terrestres et marins
- Dont l'objectif est de **préserver la biodiversité**, tout en prenant en compte **les exigences économiques, sociales et culturelles du territoire**
- Ce réseau européen s'appuie sur **deux directives européennes** :

Directive Oiseaux (1979-2009)

Conservation des oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux (oiseaux, œufs, nids, et leurs habitats)

Désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS)

Directive Habitats, faune, flore (1992)

Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, figurant à l'annexe I et II de la Directive Habitats, faune, flore

Désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

- Les sites Natura 2000 sont **sélectionnés en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire**, qui sont en danger, vulnérables, rares, propres à un territoire, ...



Fonctionnement de Natura 2000



UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Le DOCOB d'un site Natura 2000 :

- Comprend un **diagnostic du territoire**, biologique et socio-économique
- Identifie **les pressions du territoire**
- Définit des **objectifs de conservation** du site Natura 2000
- Définit un **programme d'actions** pour répondre à ces objectifs



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Un COPIL (comité de pilotage) composé des :

- collectivités territoriales,
- représentants de l'Etat,
- représentants des propriétaires, des exploitants et usagers,
- associations,
- experts scientifiques,
- organisations professionnelles.



UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

Des propriétaires / usagers / exploitants peuvent mener des actions pour restaurer, préserver les milieux naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

→ Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, MAEc



Transfert de compétences

La loi 3DS du 21 février 2022 confie aux Régions le rôle d'autorité administrative pour les sites Natura 2000 terrestres, au 1^{er} janvier 2023.

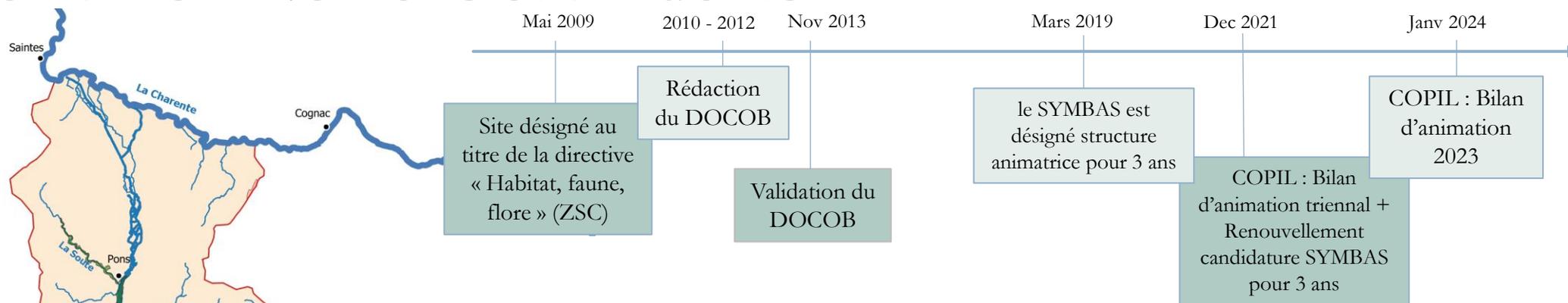
Les DDT(M) gardent en compétences l'instruction des évaluations d'incidences Natura 2000 et les modifications de périmètre (...).



**LE SITE NATURA 2000
HAUTE VALLÉE DE LA
SEUGNE EN AMONT DE
PONS ET AFFLUENTS**



Le site Natura 2000 « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »



4 342 ha de site Natura 2000 situé sur :

- ❖ **2 départements** (Charente-Maritime et Charente)
- ❖ **3 Communautés de Communes** (CDC des 4B ; CDC de la Haute-Saintonge; CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole)
- ❖ **65 communes** (56 en Charente-Maritime ; 9 en Charente)

« Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolants des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène. »



Légende

- Villes
- Charente-Maritime
- Charente
- Réseau hydrographique
- Fleuve Charente
- Bassin versant de la Seugne
- Site Natura 2000 "Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents"

0 5 10 km

Natura 2000 et la Haute vallée de la Seugne, un territoire riche en biodiversité

- ❖ 15 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, les forêts alluviales de frênes et d'aulnes
- ❖ 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- ❖ 24 espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la DHFF – espèces animales dont la conservation nécessite la désignation d'un site Natura 2000)
 - ❖ 11 espèces de mammifères, dont 1 prioritaire le Vison d'Europe
 - ❖ 8 insectes, dont 1 prioritaire la Rosalie des Alpes
 - ❖ 2 espèces piscicoles
 - ❖ 1 reptile
 - ❖ 1 amphibien
 - ❖ 1 mollusque



Vison d'Europe - **Espèce prioritaire**



Cistude d'Europe



Rosalie des Alpes – **Espèce prioritaire**



Damier de la Succise



Les objectifs de conservation à long terme du DOCOB

Maintenir les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

Encourager une gestion des espaces agricoles favorable à la biodiversité

Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable à la biodiversité

Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site

Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces et suivre les effets des actions du DOCOB



**LES ACTIONS
CONTRACTUELLES
DE 2023
(CONTRAT, CHARTE, MAEC)**



Les outils de gestion Natura 2000 (une démarche contractuelle et volontaire)

Mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration écologique en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, où les **coûts engendrés** sont **subventionnés/indemnisés**

Pour les parcelles non déclarées à la PAC

Contrats Natura 2000

Contrats N2000 « NINI »

Contrats N2000 « forestiers »

Pour les parcelles déclarées à la PAC

MAEc
(mesures agro-environnementales et climatiques)

Valorisation des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels et des activités, n'engendrant pas de surcoût

Charte Natura 2000

8 fiches « milieux »

10 fiches « activités »



5 ans d'engagement



- Les actions sont subventionnées/indemnisées (contrats N2000 et MAEc)
- Donne droit à des avantages fiscaux (exonération de la TFNB, exonération des droits de succession...)



Projet de contrat Natura 2000

Non déposé

Restauration d'une zone humide à Clion-sur-Seugne

Contexte : ancienne peupleraie de 3 ha, exploitée il y a plus de 5 ans, non entretenue, colonisée par des ronciers et ligneux.

Complément du projet : création d'un couvert d'intérêt et faunistique (MAEC) sur 2,5 ha, en bord de Seugne, à l'Est de cette même parcelle.

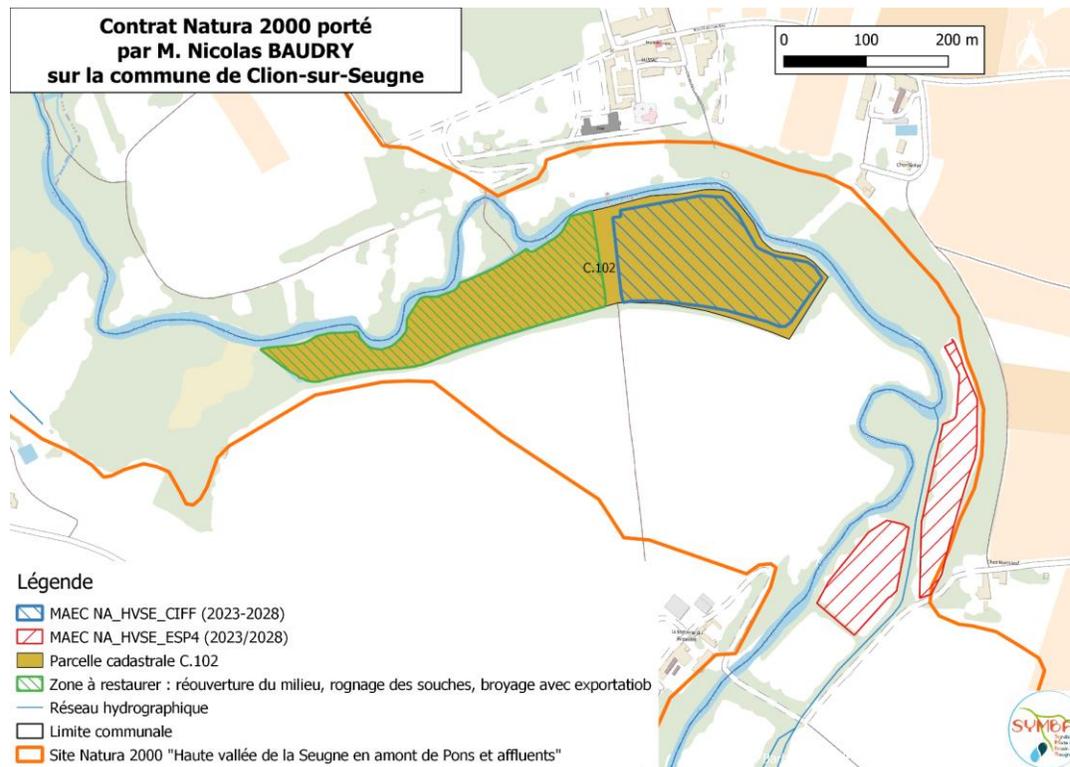
Actions :

- Année N : chantier de restauration : rognage des souches, broyage avec exportation – valorisation du broyat par la commune pour pailler leurs haies plantées
- Année N+3 : entretien : broyage avec exportation pour maintenir la parcelle en mégaphorbiaie

Coût estimé : 14 856,00 euros ou 28 636,50 euros (TTC)

Porteur de projet : propriétaire privé

Subventions : 80 % FEADER + 20 % Région



Non déposé car si l'entreprise la plus chère était retenue : financement du projet à 115% du plus petit devis, soit un reste à charge de 11 279 euros.



Projet de contrat Natura 2000

Restauration d'une phragmitaie à Pons

Contexte : phragmitaie en cours de fermeture.
Parcelles concernées par un plan simple de gestion dans le cadre du LIFE Vison.

Actions :

- Année N : restauration de la phragmitaie sur 1,1 ha : abatage des ligneux, mises en andins, rognages des souches, broyage avec export. Maintien d'un corridor boisé.
- Année N+3 : entretien par broyage avec exportation

Coût estimé : 23 771,88 euros (TTC)

Porteur de projet : propriétaire public (Pons)

Subventions : 80 % FEADER + 20 % autofinancement



Contrats Natura 2000

Précontrat
ACCEPTÉ

Lutte contre la Jussie (*Ludwigia*), espèce exotique envahissante, à l'étang d'Allas-Bocage

Problématique de colonisation de la Jussie sur les deux étangs d'Allas-Bocage et sur le canal de vidange :

- Diminution de l'oxygène de l'eau lors de sa décomposition
- Impact sur la qualité de l'eau
- Perte de biodiversité locale
- Déséquilibre de l'écosystème
- Impact sur la Cistude d'Europe
- Colonisation en aval, sur la Maine

Action : arrache mécanique et manuel de la Jussie

Porteur de projet : FDAAPPMA de Charente-Maritime

Durée : 5 ans (2024 à 2028)

Coût estimé : 138 000 euros TTC

Subventions : 80 % FEADER + 20 % Région

Entreprise : Marché public à procédure adapté, à réaliser, avec publication obligatoire



Charte Natura 2000

Présentation de la charte N2000 à environ 40 propriétaires et/ou usagers (dans le cadre notamment de l'inventaire Cuivré des Marais et de l'animation MAEC). Pas de suite donnée à cet outil.

Proposition d'un plan de gestion et d'adhésion à la charte N2000 à deux communes pour :

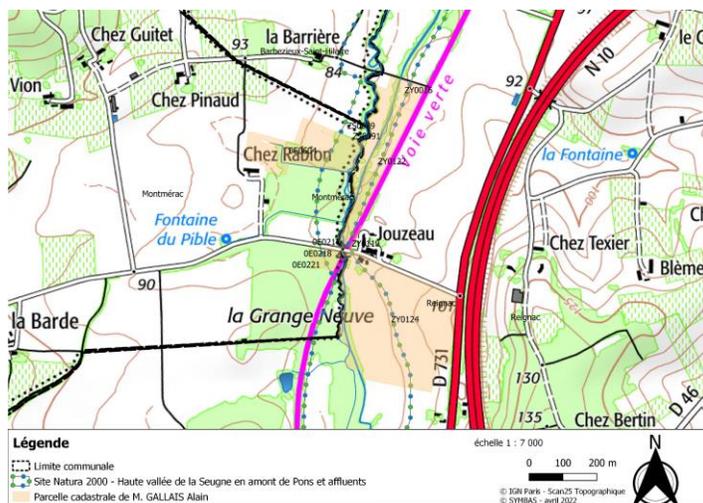
- environ 2,5 ha à St-Hilaire-du-Bois
- 6 ha à St-Simon-de-Bordes

Refus en conseil municipal pour St-Simon-de-Bordes, mais prises en compte des bonnes pratiques de gestion à mettre en œuvre.

Non adhésion pour St-Hilaire-du-Bois, mais évolution de certaines pratiques de gestion.

Une adhésion supplémentaire

- Propriétaire privé
- Amont du Trèfle (Montmérac et Reignac)
- **2,85 hectares engagés** dont l'objectif est de mener une gestion favorable sur des mégaphorbiaies, prairies humides, ripisylve et une peupleraie.



TOTAL DES ENGAGEMENTS

106,1 hectares

comprenant 26 propriétaires/usagers



- Maintien des milieux naturels
- Période d'entretien adaptée (hors période sensible pour la faune)
- Gestion raisonnée et douce d'un milieu
- Conciliation d'une activité socio-économique avec la préservation de la biodiversité
- ...



Les MAEC à enjeu biodiversité

DU SITE HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE

CAMPAGNE PAC 2023/2027

- Territoire ouvert sur le site N2000 + autres cours d'eau non classés N2000 (7 296 ha éligible sur 73 communes)
- 4 typologies de mesures proposées dont les objectifs sont la création et/ou gestion extensive de prairie

Création de prairie permanente

358 €/ha/an

Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique avec gestion extensive

652 €/ha/an

Gestion de prairie par retard d'entretien (fauche et/ou pâturage) – 3 niveaux

De 145 à 254 €/ha/an

Gestion extensive de prairie par pâturage

201 €/ha/an

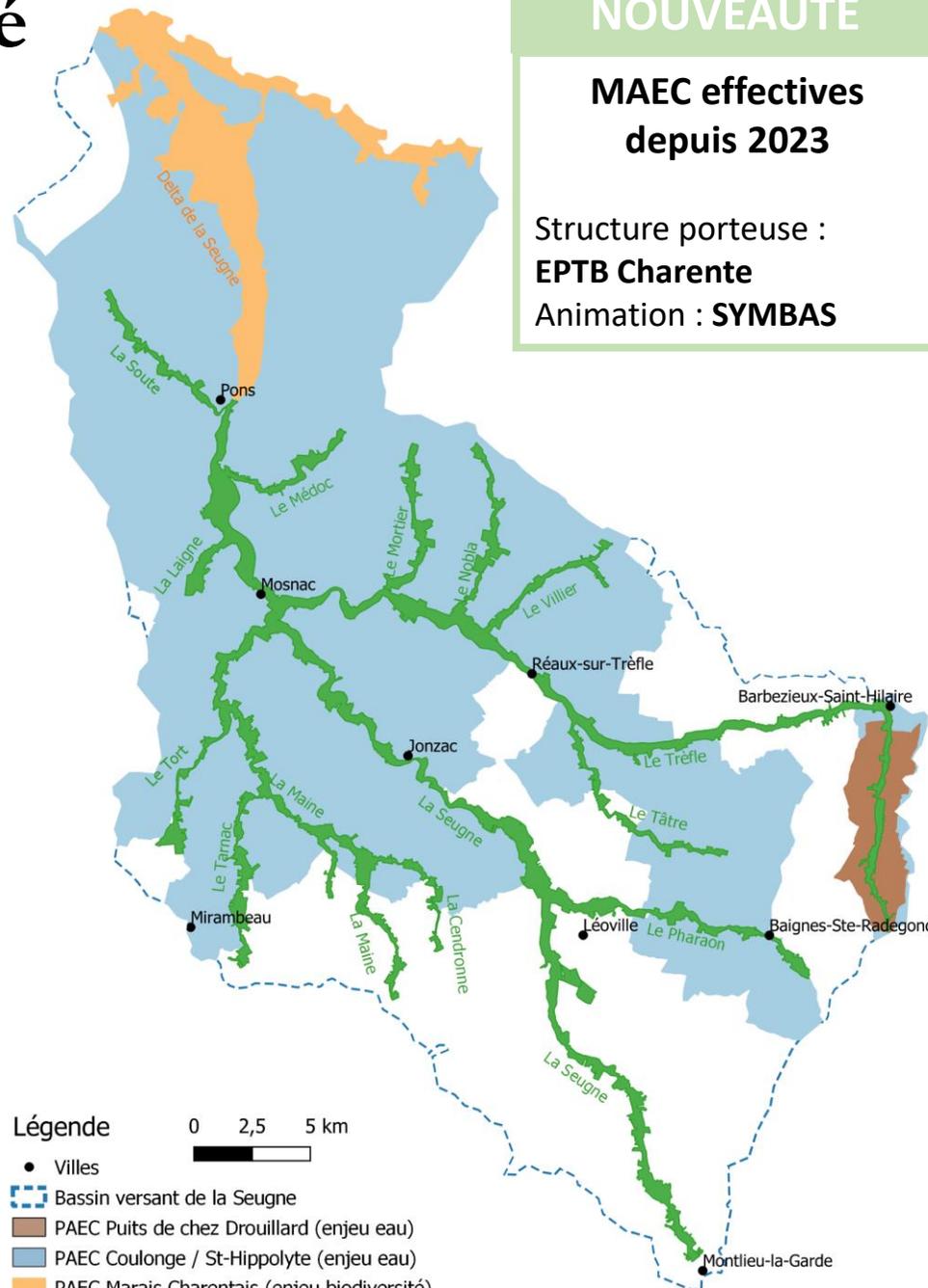
ANIMATION :

- 2 réunions publiques avec la CA17 + 1 avec Charente-Eaux
- Mails aux mairies
- Articles sur site internet
- Plaquette de communication
- Démarchages téléphonique
- Rencontres individuelles

NOUVEAUTÉ

MAEC effectives depuis 2023

Structure porteuse : **EPTB Charente**
Animation : **SYMBAS**



Les MAEC à enjeu biodiversité

DU SITE HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE

CAMPAGNE PAC 2023/2027

- Budget prévisionnel demandé : 253 180 euros/5 ans
- Budget accordé : 100 000 euros/5ans
- Arrêt de démarchage des agriculteurs dès 1 mois de campagne (arrêt 04/04 au lieu du 15/05) car dépassement du budget : 152 ha à engager pour 209 400 €/5 an → **RÉELLE ATTENTE DU TERRITOIRE**

TOTAL DES ENGAGEMENTS EN MAEC

62,6 hectares engagés pour 100 000 €/5 ans

Création de prairie permanente :
0 ha engagé

Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique avec gestion extensive :
≈ 13 ha engagé pour 42 300 euros/5 ans

Gestion de prairie par retard d'entretien (fauche et/ou pâturage)
≈ 32 ha engagé pour 40 180 euros/5 ans

Gestion extensive de prairie par pâturage
≈ 17 ha engagé pour 17 100 euros/5 ans



Conception : SYMBAS, septembre 2022



Les autres MAEc

Se cumulent sur le territoire du PAEC Haute vallée de la Seugne

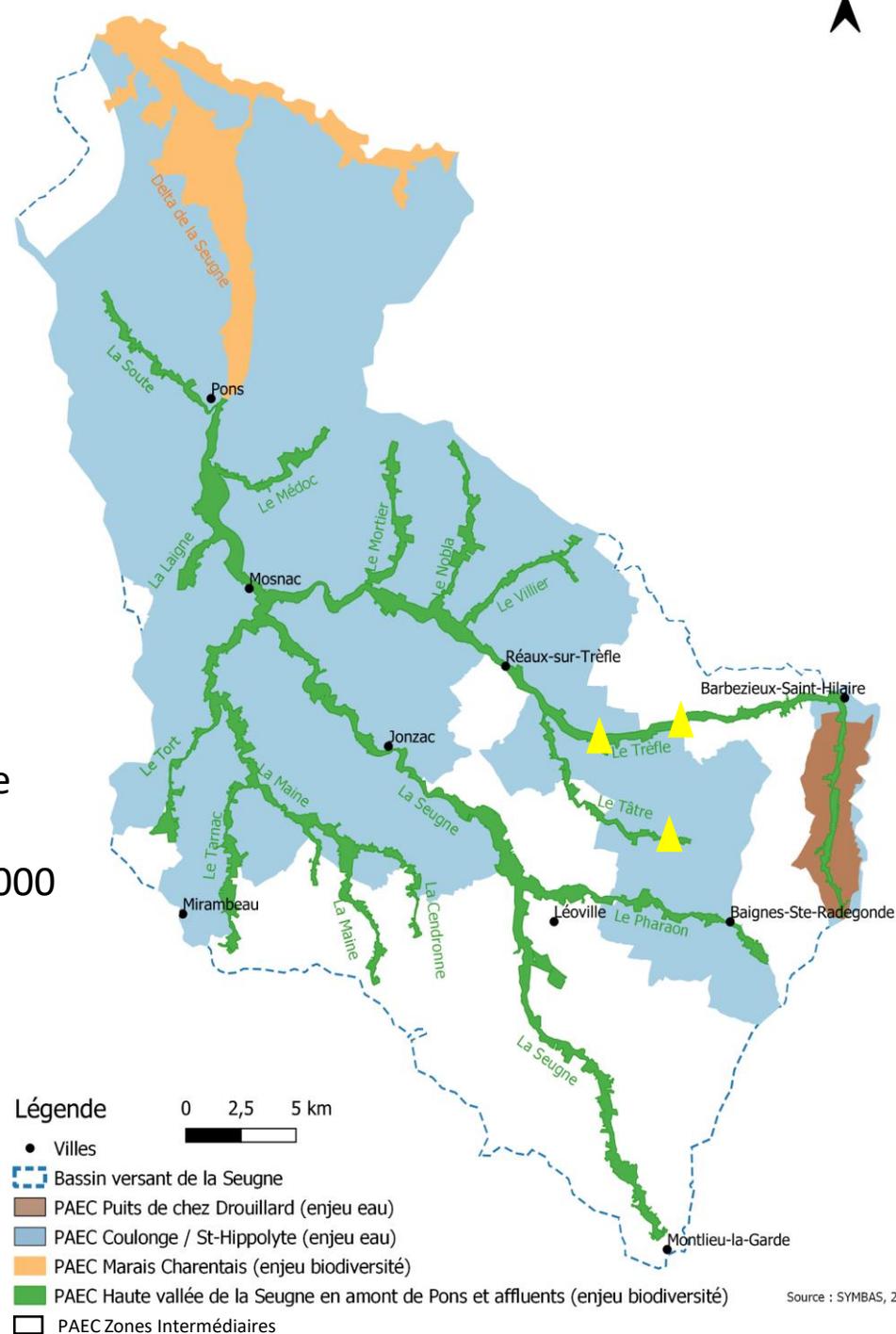
Les MAEc à enjeu eau

Le PAEC du site Haute vallée de la Seugne à enjeu biodiversité se superpose avec deux PAEC à enjeu eau :

- Puits de chez Drouillard : 0 ha engagé
- Coulonge / Saint-Hyppolite : ? engagé

Les MAEc à enjeu zone intermédiaire

Le PAEC du site Haute vallée de la Seugne à enjeu biodiversité se superpose avec le PAEC à enjeu zone intermédiaire :
26,19 ha potentiellement engagés en MAEC sur le site Natura 2000 sur des communes de Charente (▲)



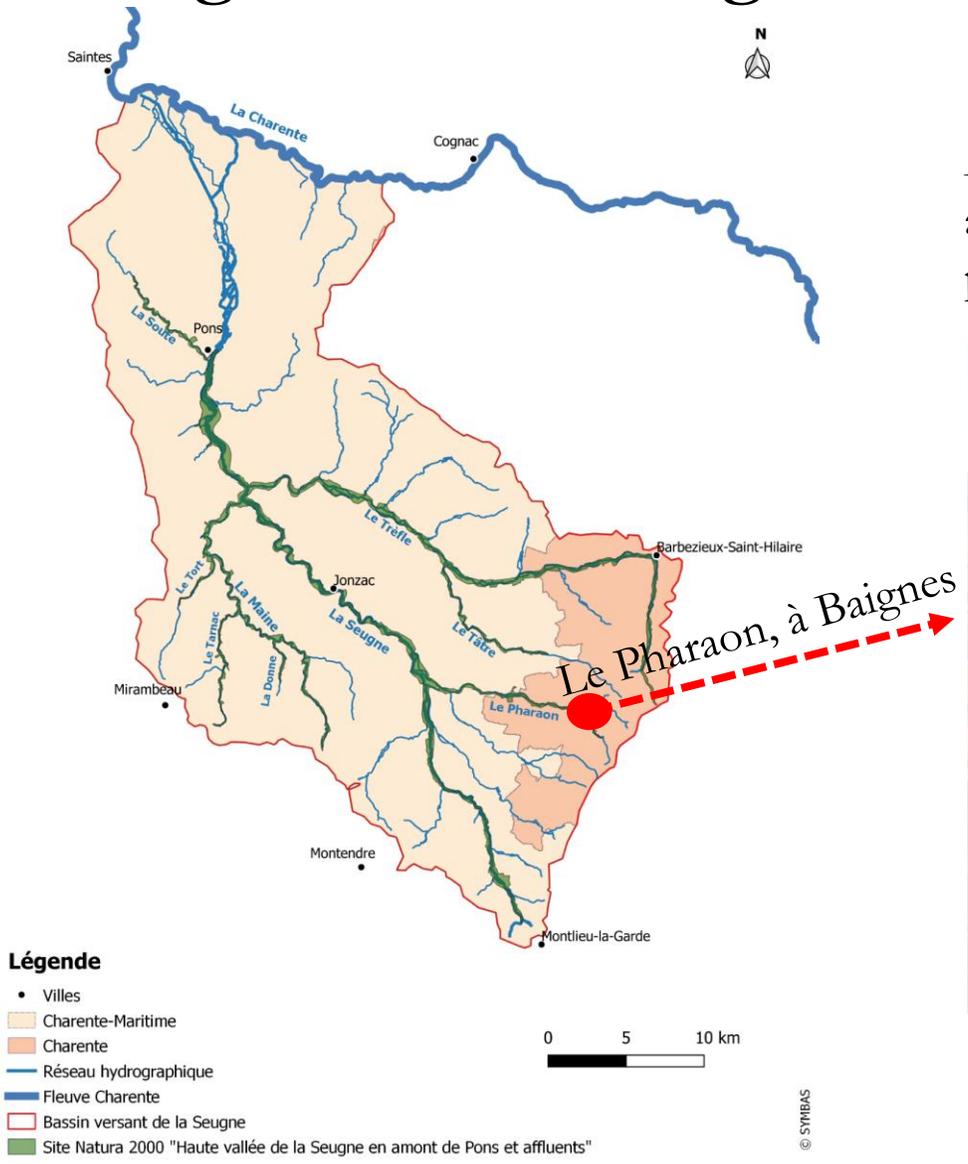
**LES ACTIONS NON-
CONTRACTUELLES
DE 2023**



Les mesures non-contractuelles – Aménagement d'ouvrages d'art

ORGANISME
Département de la Charente

Aménagements d'encorbellement sur 1 ouvrage d'art appartenant au Département de Charente, pour le passage de la petite faune, dont le Vison d'Europe.



Les mesures non-contractuelles – Actions communales - Pons

Accompagnement de la commune de Pons pour un projet de restauration d'une zone d'expansion de crue et de zone humide au lieu-dit Marjollance (1 ha), sur une ancienne pisciculture partiellement remblayée, isolée par une digue.

Parcelle engagée dans le plan simple de gestion du LIFE Vison.

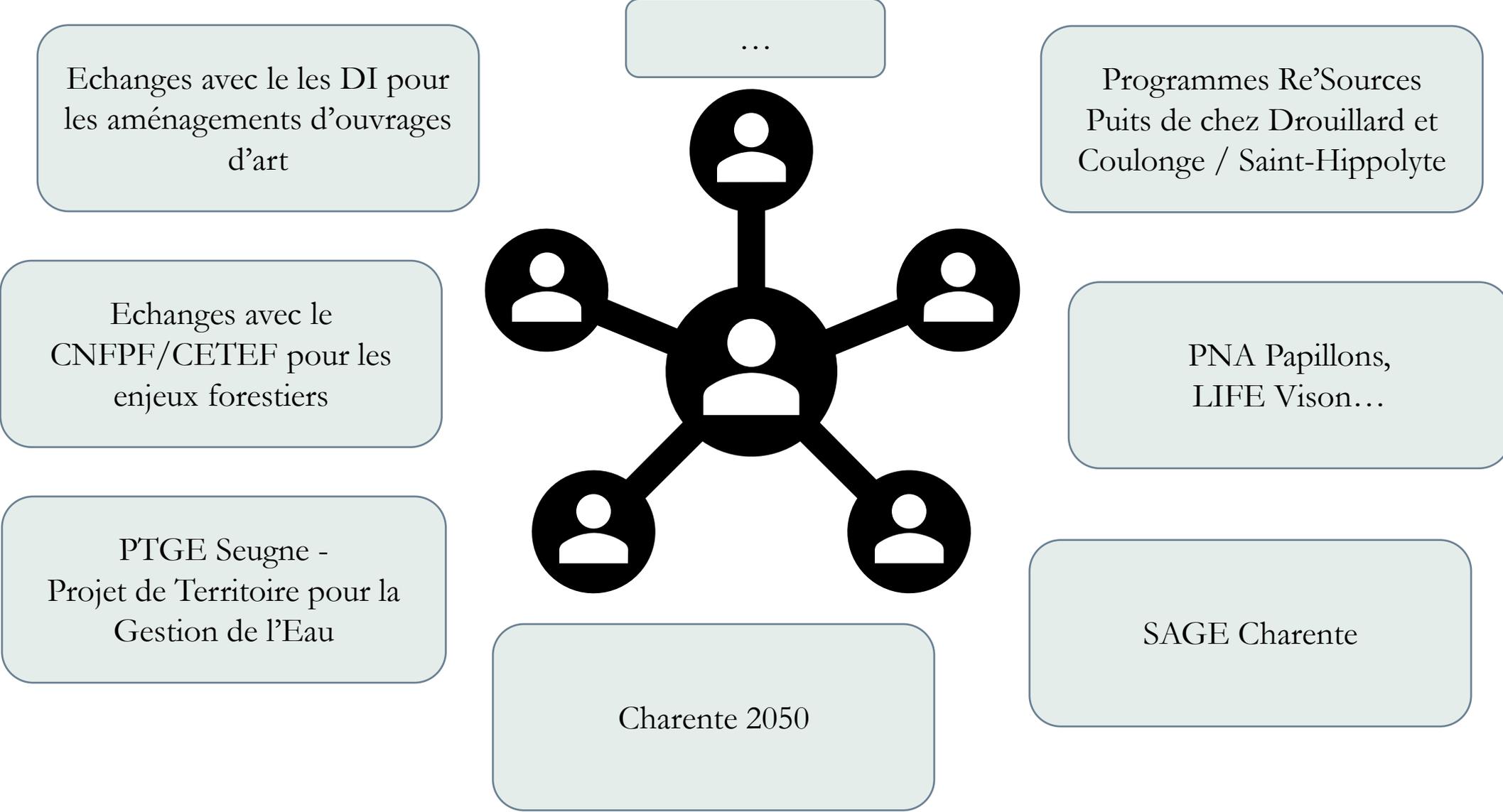
Actions à réaliser :

- Analyse de pollution du site
- Ouverture du site (colonisé par ronciers et ligneux), mise en tas de déchets, puis export vers centre agréé
- Etude technique et financière de proposition de scénario de restauration du site
- Etude sur l'action choisie
- Mise en œuvre de l'action



Les mesures non-contractuelles

Interactions avec les autres politiques publiques ...



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Action :

Remise en eau d'un bras de la Seugne qui était envasé et déconnecté du reste du réseau hydrographique.

Objectifs :

- Augmentation de 310 mètres linéaire de réseau hydrographique
- Restauration d'habitats aquatiques

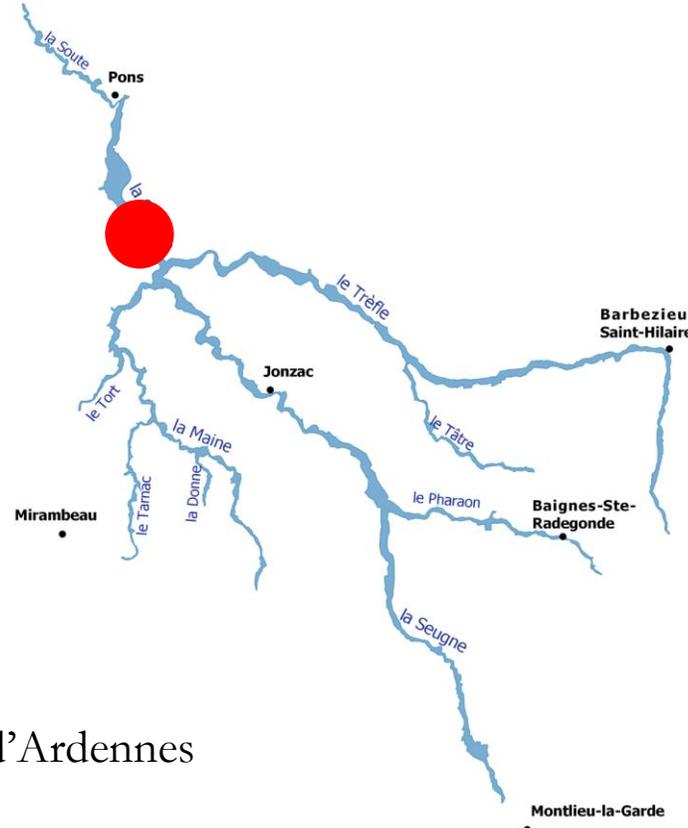
Localisation :

Mont-Nougé à Mosnac / St-Grégoire-d'Ardennes

Coût : environ 13 000 € TTC.

Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et de 30 % du Département de Charente-Maritime

Entreprise : Chognot



AVANT



APRES



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Actions :

Restauration hydromorphologique par recharge granulométriques en banquettes alternées, sur 300 mètres linéaires

Objectifs :

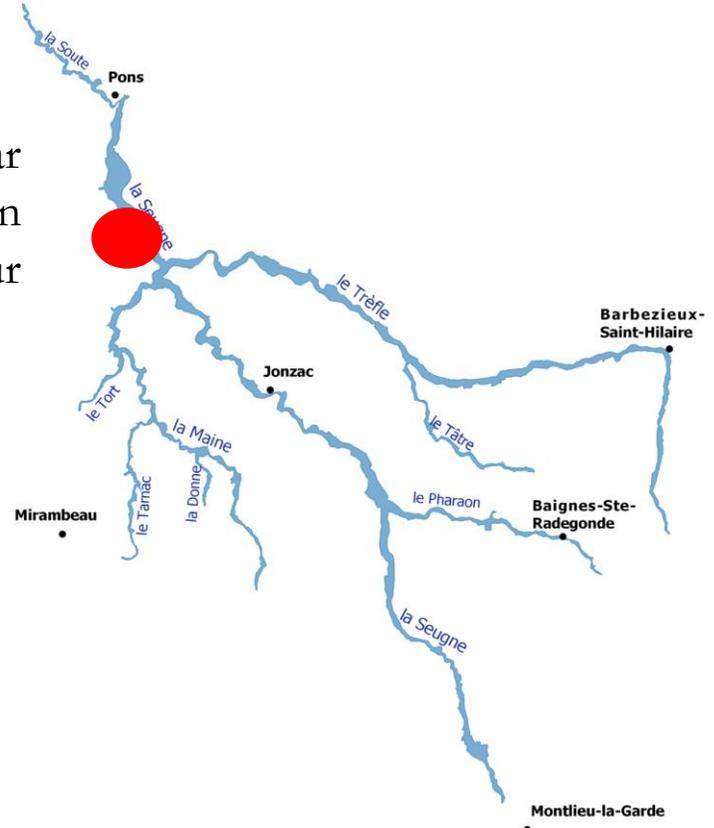
- Diversifier les écoulements
- Augmenter l'Oxygène
- Diversifier les milieux aquatiques

Localisation :

Chez Couillaud à Fléac-sur-Seugne

Coût : environ 53 000 € TTC. Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et 30 % du Département de Charente-Maritime

Entreprise : Chognot



AVANT



APRES



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

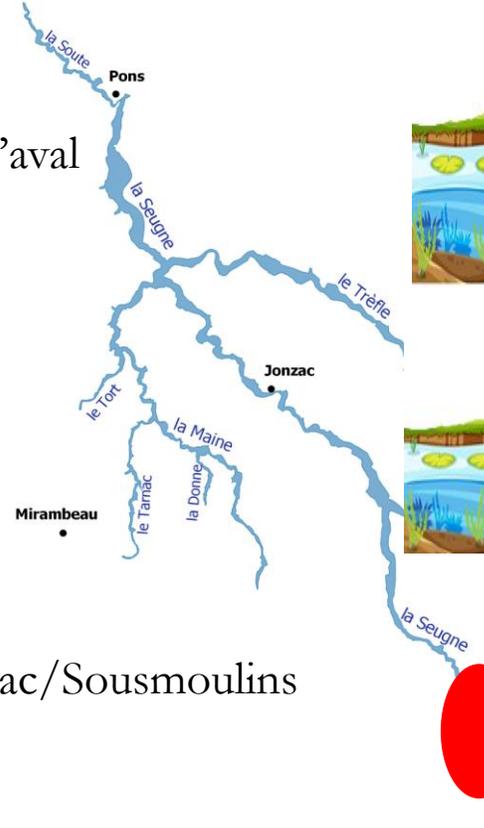
Action :
Fractionnement de chute à l'aval de 4 ponts routiers

Objectif :
Restaurer la continuité piscicole

Localisation :
De Pouillac/Chepniers à Mérignac/Sousmoulins

Coût : environ 66 000 € TTC.
Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et 30 % du Département de Charente-Maritime

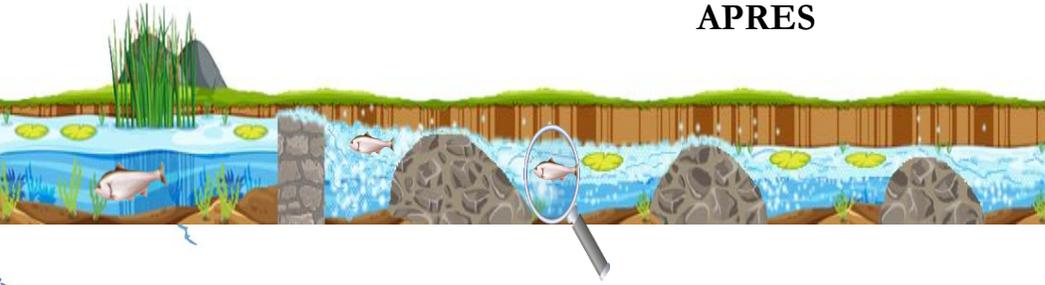
Entreprise : Rivolet



AVANT



APRES



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Actions :

Remplacement ou suppression de 4 ouvrages de franchissement

Objectif :

Restaurer la continuité écologique

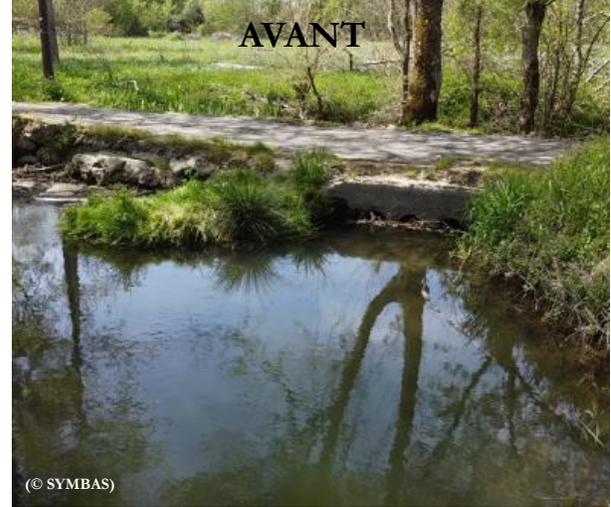
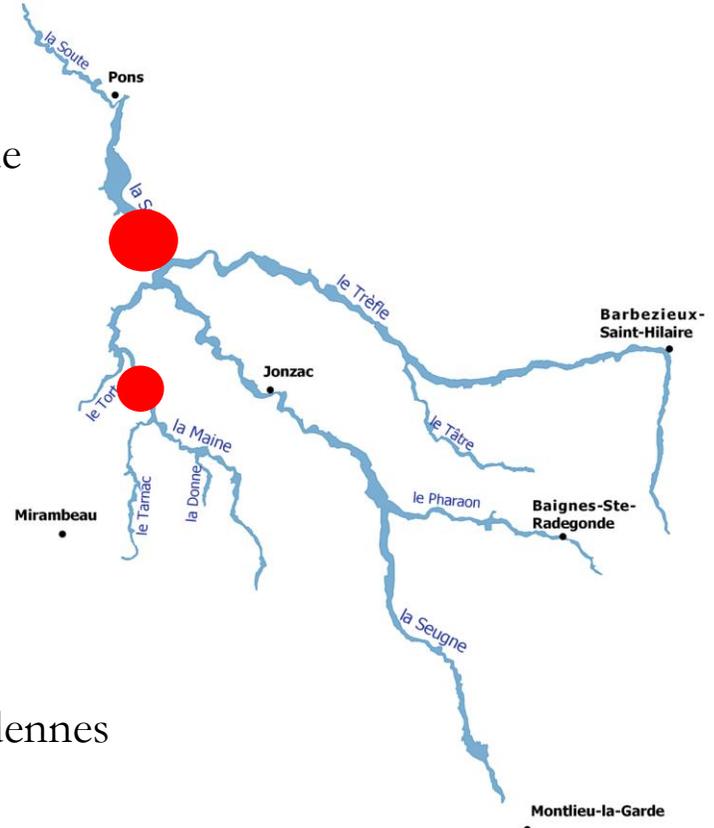
Localisation :

- Moulin tintin à Guitinières
- Chez crapaud à Fléac-sur-Seugne
- Chez Grelaud à Mosnac
- Mont-Nougé à Saint-Grégoire-d'Ardennes

Coût : environ 58 000 € TTC.

Subventions de 60% Agence de l'Eau Adour Garonne et 20 % du Département de Charente-Maritime

Entreprise : Valcore et Chognot



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : **atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027** fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Actions :

- ❖ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon)
- ❖ Entretien de la ripisylve sur près de 70 KM

Objectifs :

Assurer le bon écoulement des eaux, permettre la régénération de la végétation, limiter la fermeture du milieu, limiter la diminution de l'oxygène de l'eau, limiter la perte de la biodiversité locale ...

Localisations :

- ❖ Jussie : la Seugne de Jonzac (viaduc) à Pons (moulin de Barate) : 45 km
- ❖ Renouée du Japon : le Trèfle à Allas-Champagne (La Belette) : 5 passages
- ❖ Ripisylve : débardage de la Seugne (40 km – Jonzac à Belluire), entretien du Trèfle (6,15 km de St-Ciers-Champagne à Réaux), du Tâtre (13,3 km), du Pharaon (12,3 km), de la Soute (- de 1 km)

Coût : environ 30 000 €. Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et de 30% Département de Charente-Maritime pour restauration ripisylve et jussie ; 50 % de subvention AEAG pour Renouée du Japon et entretien ripisylve

Entreprises : CDC Haute-Saintonge, lycée agricole de Bois



**LES INVENTAIRES
ET SUIVIS DE 2023**



Inventaires et suivis environnementaux

Inventaire du SYMBAS par caméra de détection, sur 10 stations :

- **Le pharaon** à :
 - Baignes-Sainte-Radegonde
 - Saint-Médard
- **La Maine** à :
 - Saint-Simon-de-Bordes
 - Guitinières
 - Saint-Sigismond-de-Clermont
 - Villexavier
- **La Seugne** à :
 - Saint-Georges-d'Antignac
 - Fléac-sur-Seugne
 - Pommiers-Moulons
- **Le Villier** à Réaux-sur-Trèfle

**Une troisième caméra de volée sur la
Laurençanne à Tugéras-St-Maurice ...**

Espèces protégées observées :

Avifaune : Bergeronnette des ruisseaux, Héron cendré, Fauvette à tête noir, Pic vert, Bécasse des bois, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Aigrette garzette, Chouette Hulotte, Pic vert, Martin pêcheur d'Europe, Gobemouche noir, Buse variable, Pic épeiche, Tourterelle des bois

Mammifères : Ecureuil roux, Loutre d'Europe, Genette commune

Reptile : Couleuvre verte et jaune.



Inventaires et suivis faunistiques

Lépidoptères

Appel à projet DREAL : Améliorer la connaissance sur 4 espèces de papillons des zones humides à enjeux pour mieux les prendre en compte dans la gestion de 16 sites Natura 2000 de Gironde, Charente et Charente-Maritime (2022 à 2025)

Prospection de 2023 :

Inventaire sur le Cuivré des Marais, mené par le SYMBAS

Recrutement d'une stagiaire en Licence (juin / juillet 2023)

Formation des animateurs N2000 sur la vallée de la Seugne.

Inventaire du Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*)

- Espèce protégée classée vulnérable en Poitou-Charentes.
- Vit dans les zones humides (prairies humides, mégaphorbiaie, bord de cours d'eau).
- Pont uniquement sur les feuilles d'oseille sauvage (*Rumex*).
- Deux à trois périodes d'émergence par an (mai/juin à fin juillet/août, voir septembre)



Inventaires et suivis faunistiques

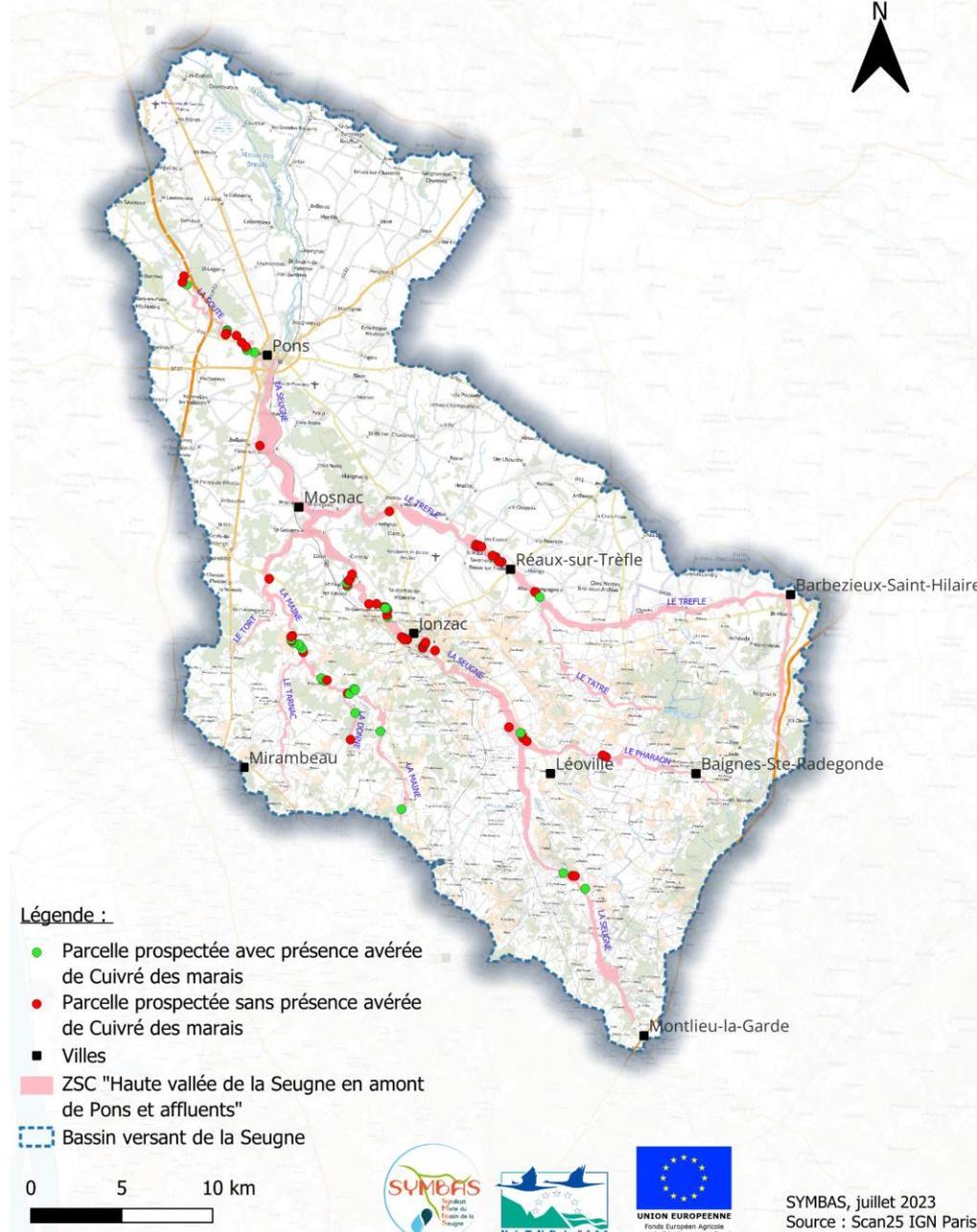
Lépidoptères

Appel à projet DREAL : Améliorer la connaissance sur 4 espèces de papillons des zones humides à enjeux pour mieux les prendre en compte dans la gestion de 16 sites Natura 2000 de Gironde, Charente et Charente-Maritime (2022 à 2025)

Résultats de 2023 :

- 90 stations prospectées
- Recherche essentiellement des pontes, mais également des imagos et chenilles
- Observations de Cuivré des Marais à différents stades phénologiques (imagos, œufs, chenilles) sur l'ensemble des cours d'eau prospectés. Reproduction avérée sur le site Natura 2000.
- Rencontre des propriétaires pour mise en place de plan de gestion adapté à la préservation de l'espèce, proposition d'un plan de gestion à la commune de St-Simon-de-Bordes pour 6 ha de parcelles communales

Inventaire Cuivré des marais 2022-2023 sur le site Natura 2000 "Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents"



Inventaires et suivis faunistiques

Odonates

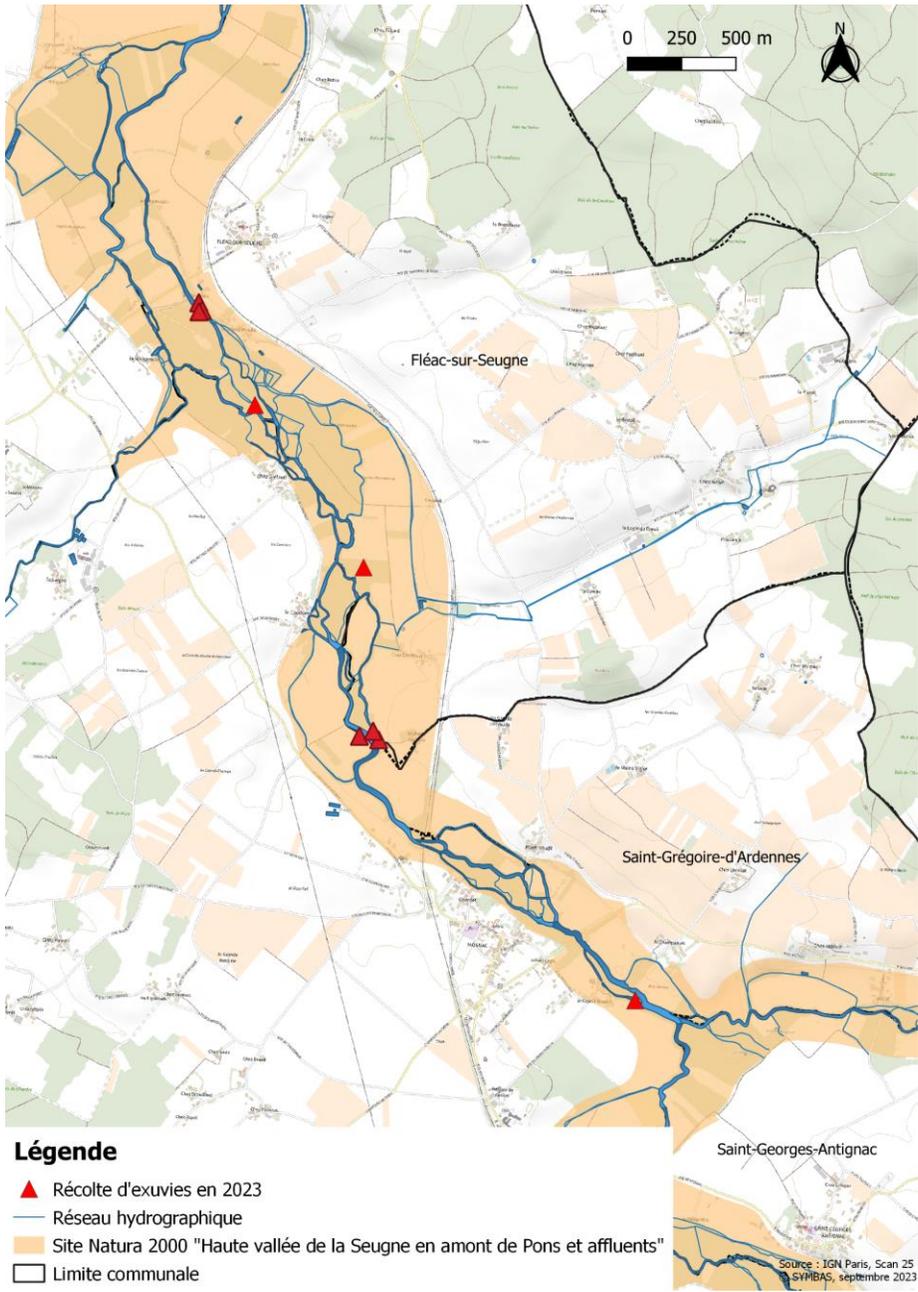
Projet : Suivi de 5 odonates d'intérêt communautaire des cours d'eau sur un réseau de sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine (2023-2025)

Objectifs :

- Evaluer l'état de conservation des populations en Nouvelle-Aquitaine
- Caractériser les enjeux de chaque site et définir des mesures à mettre en place pour les préserver.

Mise en place du projet :

- Appui du CEN Nouvelle-Aquitaine (PNA Papillon)
- Inventaire réalisé par le SYMBAS
- Formation des animateurs N2000 sur la vallée de la Seugne
- Récolte des exuvies (3 passages) puis analyse sous loupe-binoculaire



Inventaires et suivis faunistiques

Odonates

Projet : Suivi de 5 odonates d'intérêt communautaire des cours d'eau sur un réseau de sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine (2023-2025)

Objectifs :

- Evaluer l'état de conservation des populations en Nouvelle-Aquitaine
- Caractériser les enjeux de chaque site et définir des mesures à mettre en place pour les préserver.

Mise en place du projet :

Appui du CEN Nouvelle-Aquitaine (PNA Papillon)
 Inventaire réalisé par le SYMBAS
 Formation des animateurs N2000 sur la vallée de la Seugne
 Récolte des exuvies (3 passages) puis analyse sous loupe-binoculaire

Résultats :

- Présence de 7 espèces dont 3 espèces patrimoniales :
- Gomphe semblable (quasi menacé en Europe et en région Poitou-Charentes)
 - Aeschna paisible (quasi menacé en région Poitou-Charentes)
 - Libellule fauve (quasi menacée en région Poitou-Charentes)



Inventaires et suivis faunistiques

Végétation aquatique

Projets :

- Flore des rivières sur ex-région Poitou-Charentes (2023-2025) – LPO/Poitou-Charentes Nature - Fonds DREAL + FEDER
- Suivis des végétations aquatiques sur 8 sites N2000 (2023) – LPO Fonds DREAL
- Etude des végétations aquatiques en Nouvelle-Aquitaine (2022-2024) – CBNSA

Objectifs :

- Evaluer l'état de conservation
- Actualisation de la répartition des espèces patrimoniales
- Actualisation de la répartition des Espèces Exotiques Envahissantes
- Sensibilisation des acteurs de la gestion de l'eau

Résultats du projet suivis des végétations aquatiques (LPO) :

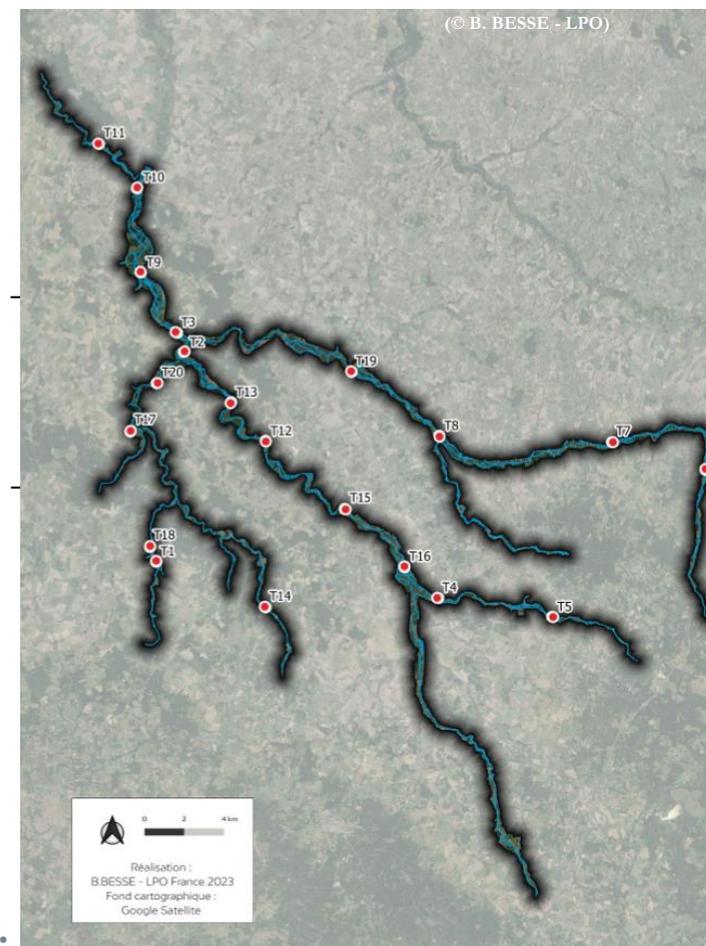
20 tronçons prospectés (Tarnac, Seugne, Pharaon, Trèfle, Soute, Maine)

De belles découvertes, notamment sur le bassin versant de la Seugne avec 7 espèces patrimoniales :

Berle dressée, Nitelle sombre (très rare à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine, seulement 5 données dont la dernière obs en 17 en 1978), Potamot coloré, Potamot luisant, Potamot perfolié, Flèche d'eau.

EEE observées : jussie, lentille d'eau minuscule, élodée du Canada

Richesse globale similaire aux autres vallées, mais hypothèse d'un état initial représentatif d'une végétation aquatique fortement dégradée : eutrophisation, EEE, changement de régime hydrique.



**LES ACTIONS
DE COMMUNICATION /
SENSIBILISATION / ANIMATION
DE 2023**



Les actions de communication / sensibilisation / animation

FEVRIER ET
JUN 2023



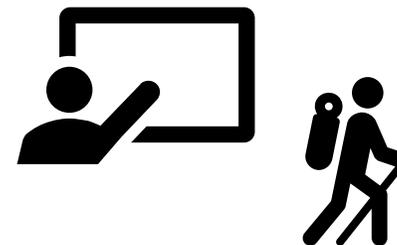
Animation avec des élus et
chantier participatif avec des
scolaires sur la plantation de haie
à Barbezieux-Saint-Hilaire

MARS 2023



Sensibilisation des équipes
rivières de la CDC Haute-
Saintonge sur l'entretien des
cours d'eau

MAI 2023



2 animations scolaires :
- collège de Barbezieux-St-Hilaire sur
la vallée du Trèfle à Guimps
- BTS GEMEAU de Saintes sur les
travaux du plan d'eau de Léoville

JUN 2023



Animation sur la vallée et coteau de la
Seugne, à Chatenet, en collaboration
avec l'association l'écho des collines

JUN 2023



Présentation de Natura 2000 à la
commission GEMAPI de la
CDC Haute-Saintonge

OCTOBRE 2023



Forum des Stations
Vertes à Jonzac

NOVEMBRE 2023



Forum des métiers
Lycée St Antoine (Bois)



Les actions de communication / sensibilisation / animation



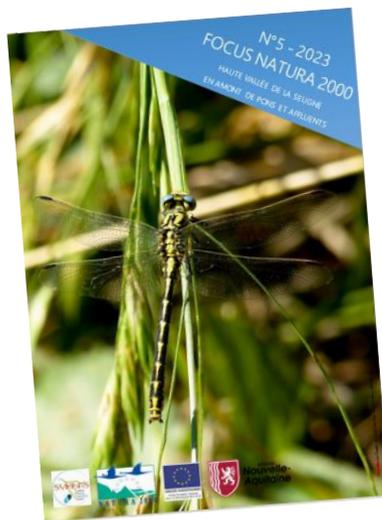
- ❖ Mise à jour du site internet Natura 2000 : <https://hautevalleeseugne.n2000.fr/>
- Mise à jour du site internet du SYMBAS : <https://symbas.fr>



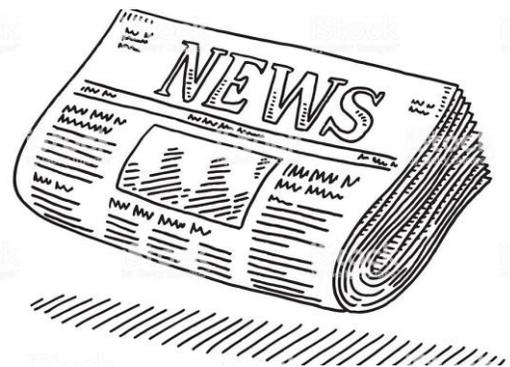
Réalisation de 4 articles pour les bulletins communaux (St-Simon-de-Bordes + Réaux + communes en 16 + communes en 17).



Prêts de l'exposition itinérante (kakemonos) à 1 commune (Jonzac)



1 lettre d'info Natura 2000 (500 exemplaires)



6 articles dans la presse locale (Sud-Ouest, Charente Libre, Haute-Saintonge) pour animations scolaires, animation grand public, intervention dans le cadre du PPG, ...



**LES ÉVALUATIONS
D'INCIDENCES NATURA 2000
ET ASSISTANCE TECHNIQUE**



Evaluation d'incidences Natura 2000 et assistance technique

Visé à assurer l'équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et les activités humaines. Le classement d'un site Natura 2000 ne proscrit pas tout aménagement ou projet, sous réserve qu'il soit compatible avec les objectifs de conservation des habitats et espèces qui ont justifiés sa désignation. Peut-être nécessaire y compris pour des projets situés hors périmètre du site.

La structure animatrice aide les porteurs de projet et préconise des mesures pour ne pas impacter les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Elle n'a AUCUN pouvoir de police. La DDT(M) est en charge de l'instruction du dossier.

BILAN DE 2023

Sollicitation de l'animatrice Natura 2000

11 sollicitations :

- Travaux forestiers : exploitation de peupliers (Pons), plantation de peupleraie (5,7 ha à Chatenet et 8 ha à Clion),
- Projets d'urbanisme :
 - PLU de plusieurs communes de la CDC HS (St-Maigrin, St-Germain-de-Vibrac, Meux, Neulles, Neuillac, Ste-Lheurine, Clam, Lussac, St-Germain-de-Lusignan, Jonzac, Ozillac, etc ...)
 - Demande de permis de construire (Villexavier)
- Ombrières photovoltaïques (St-Germain-de-Lusignan)
- Renouvellement du réseau eau potable (St-Germain-de-Lusignan)
- Manifestation sportive : trail de Pons
- Restauration d'ouvrages d'art (Touvérac, Baignes-Ste-Radegonde, Mirambeau)
- Drainage de zones humides (Guimps)

Instruction par les services de l'Etat

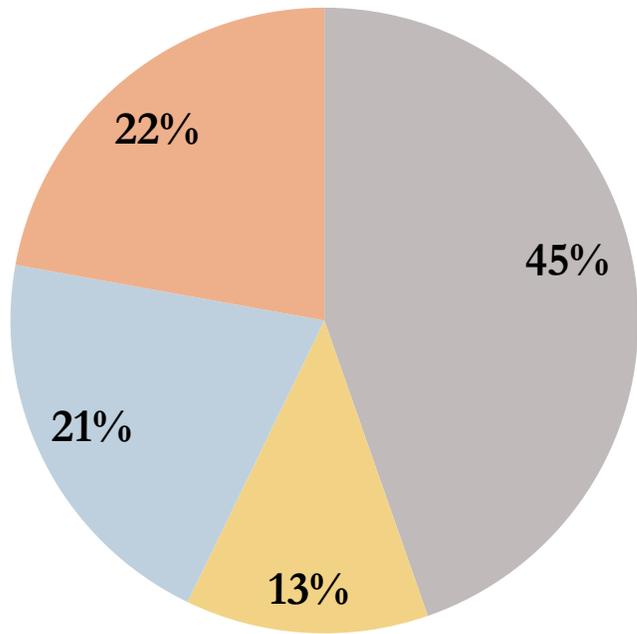
- ❖ 3 avis de la DDT16 :
 - Restauration d'ouvrages d'art (2 - Touvérac)
 - *Demande de permis de construire Hangar photovoltaïque (Baignes-Ste-Radegonde)*
- ❖ 3 avis de la DDTM17 (mêmes projets) :
 - Plantation peupleraie (Clion, Chatenet)
 - Restauration ouvrages d'art (Mirambeau)



**BILAN TEMPOREL
ET FINANCIER**



Bilan financier et temporel de l'animation de 2023



- Assistance technique
- Animation
- Suivi écologique
- Assistance administrative

	Montant total (€)	Etat (€) – 29,6 %	FEADER (€) – 50,4 %	SYMBAS (€) – 20%
Enveloppe financière attribuée (convention cadre 2022 - 2024)	135 000	39 960	68 040	27 000
Demande de subvention pour 2023	48 277,89	-	38 622,31	9 655,58
Demande de paiement pour 2023	47 201,49	-	37 298,25	9 324,56
Demande de subvention pour 2024	?	?	?	?

Demande de subvention non instruite pour 2023.

Principaux postes de dépenses éligibles aux subventions :

- Rémunération du personnel
- Prestations
- Frais de déplacement

Evolution des critères de subvention dès 2023 :

- Barème standard du coût unitaire des frais de personnel
- Taux forfaitaire de 33% appliqué aux dépenses de personnel (coûts indirects et directs)



**PROGRAMME PRÉVISIONNEL
D'ACTIIONS POUR 2024**



Programme prévisionnel d'actions pour 2024

Assistance technique

- ❖ Mise en œuvre des actions du DOCOB (contrats, chartes, MAEc, mesures non-contractuelles)
- ❖ Vieille du territoire
- ❖ Assistance aux porteurs de projet

Suivis/inventaires environnementaux

- ❖ Inventaires des lépidoptères, amphibiens, odonates

Actions de communication / animation

- ❖ Mise à jour du site internet Natura 2000
- ❖ Formation des piégeurs (demande auprès de la FREDON et de l'AGRP17 – en attente d'une réponse)
- ❖ Articles de communication divers (presse, bulletins communaux, lettre d'information ...)
- ❖ Sorties nature (grand public / scolaire)



Inventaires et suivis faunistiques

Amphibiens

Appel à projet DREAL (2023) :

Surveillance des populations d'amphibiens de Nouvelle-Aquitaine

Porteur de projet : Société Herpétologique de France

Structure associée en 17 : Nature Environnement 17

Financement : 100% DREAL (91 419 euros)

Durée : 3 ans

Objectifs :

- Etat des lieux des suivis de populations d'amphibiens en Nouvelle-Aquitaine
- Réaliser des suivis via le protocole POPAmphibien (9 plans d'eau sur le site N2000 de la Haute vallée de la Seugne suivi en 2024 et 2026)
- Analyser les données afin d'estimer les tendances régionales.

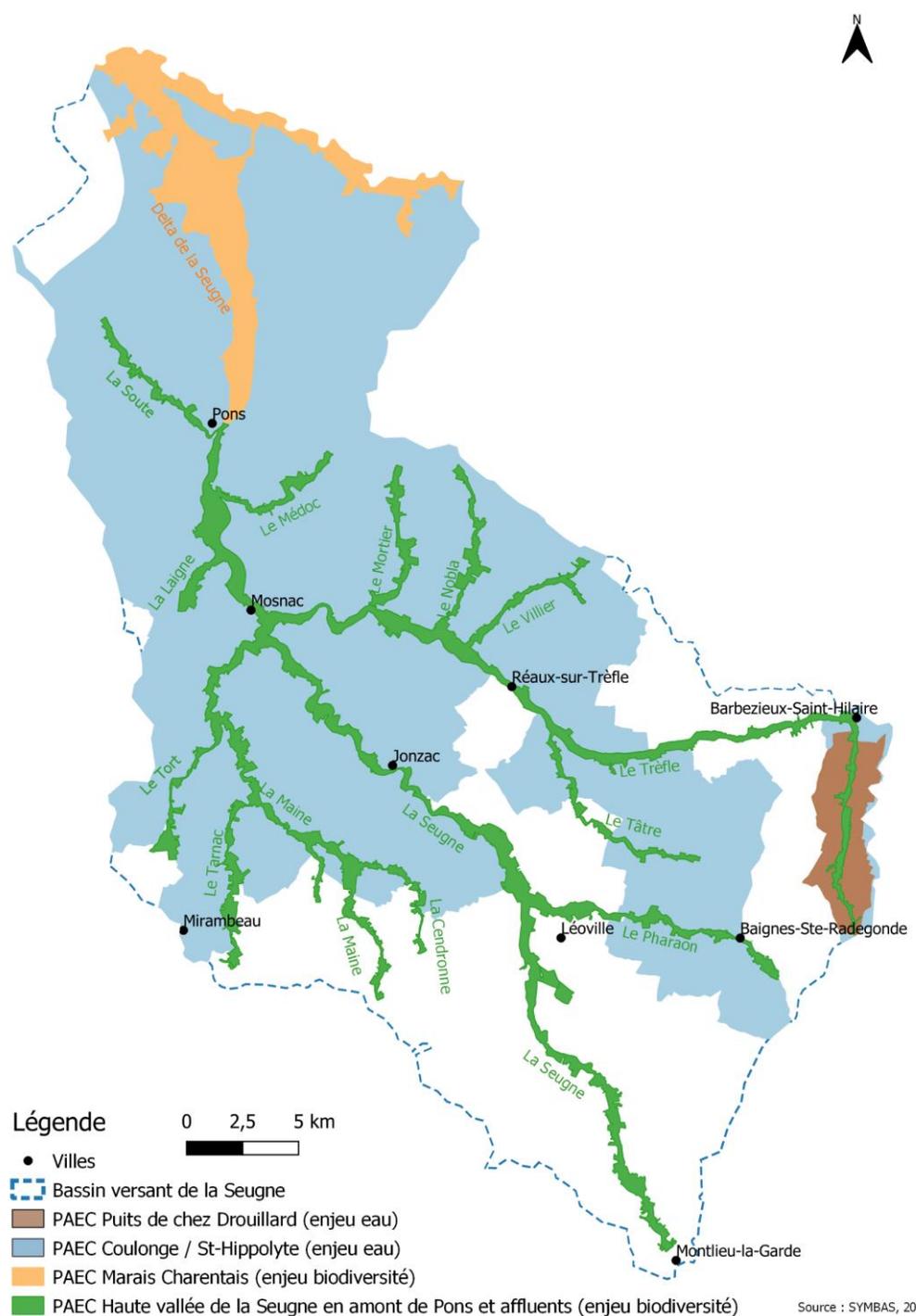


Les MAEC à enjeu biodiversité

DU SITE HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE

CAMPAGNE PAC 2024/2028

- Réponse à l'appel à projet en octobre 2023 pour la campagne PAC 2024.
- **Même territoire éligible** (7 296 ha éligible sur 73 communes)
- **Mêmes MAEC** proposées avec la **même rémunération par ha/an** (objectifs création et/ou gestion extensive de prairie)
- **Critères de priorisation plus contraignant**
- **Réunion en octobre 2023 avec l'Etat et l'Agence de l'Eau** pour appuyer sur les enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité de la Haute vallée de la Seugne et de la **nécessité d'avoir un budget plus conséquent.**
- Budget demandé lors de l'appel à projet de 2023, pour la campagne 2024 : **500 000 euros**
- **Possibilité de budget supplémentaire** pour MHU2 et CPRA sur les enjeux cumulés eau et biodiversité
- **Budget accordé** pour la campagne 2024 : **connaissance en mars 2024**
- **Fin de la campagne : 15 mai 2024**



Les MAEC à enjeu biodiversité

DU SITE HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE

CAMPAGNE PAC 2024/2028

- **En raison de la possibilité d'un budget accordé restreint, les critères de priorisation seront plus contraignants (note sur 20):**
 - L'ensemble des parcelles engagées en MAEC localisée ont à minima 50% de leur surface incluse dans le PAEC (1 point)
 - Parcelle(s) de l'exploitation engagée(s) en MAEC située(s) sur le site Natura 2000 (2 points)
 - Potentiel écologique des parcelles de l'exploitation engagées en MAEC (5 points)
 - Contractualisation d'une MAEC « création de prairie » (2 points)
 - Etre nouvel agriculteur (1 point)
 - Exploitation à d'élevage d'herbivores : taux de chargement minimal moyen annuel de 0,05 UGB/ha/an sur les surfaces en herbe (code PP) à l'échelle de l'exploitation (2 points)
 - Surface totale des prairies (permanentes et temporaires) dans l'exploitation
 - 0 à 1,99 ha : 0 point
 - 2 à 9,99 ha : 1 point
 - plus de 10 ha : 2 points
 - Part des jachères dans la surface totale engagée en MAEC
 - plus de 3 ha : 0 point
 - 1 à 2,99 ha : 1 point
 - 0 ha : 2 points
 - Adhésion à la charte Natura 2000 (2 points)



Les MAEC à enjeu biodiversité

DU SITE HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE - CAMPAGNE PAC 2024/2028

En raison de la possibilité d'un budget accordé restreint, la priorisation des dossiers est plus contraignante. Comment procéder pour réalisation l'animation 2024 des MAEC ?

1ère validation :

1. Prioriser la contractualisation de MAEC sur les parcelles non engagées des exploitations engagées en 2023
2. Prioriser la contractualisation de MAEC sur de nouvelles exploitations agricoles

2ème validation :

1. Tenir compte des critères de priorisation – les exploitations agricoles qui auront la meilleure note seront prioritaires face aux autres, peu importe le budget MAEC engagé.
2. Répartir le budget total accordé sur l'ensemble des exploitations souhaitant s'engager dans une MAEC, en valorisant des plus-values environnementales (ne pas prendre en compte par exemple la gestion de jachère)
3. Attribuer un plafond par exploitation agricole pour les 5 années d'engagement (**attention, ce sera également rétroactif pour 2023 !**)
 - a) Favoriser le nombre d'exploitation engagées
 - b) Favoriser la superficie des exploitations engagéesExemple : pour 100 000 € de budget accordé :
 - a) plafond de 5 000 € : 20 exploitations engagées
 - b) plafond de 10 000 € : 10 exploitations engagées

3ème validation :

1. Arrêter l'animation dès que le budget est atteint
2. Poursuivre l'animation après que le budget soit atteint, à hauteur de 10% supplémentaire, si dossier présenté non retenu par l'Etat
3. Rencontrer l'ensemble des exploitations agricoles et transmettre tous les dossiers à l'Etat

➔ **VALIDATION DU COPIL**





**VALIDATION DU COPIL
ANNEE 2023 +
PREVISION ANNEE 2024 ?**



TEMPS D'ÉCHANGE



Site Natura 2000 – FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Contact

Barbara MONNEREAU – animatrice Natura 2000

Tel : 05.16.48.40.01 / 06.45.98.03.26

Mail : natura2000@symbas.fr

Site web : <https://hautevalleeseugne.n2000.fr/>
<https://symbas.fr>

